

RÉUNION DU 16 MAI 2014

Le seize mai deux mille quatorze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DECOURT Dominique, Maire.

PRESENTS : M. DECOURT Dominique – M. GRANDMOUGIN Martial – Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine – Mme MECHIN Chantal – M. CHOTARD Gérard – M. DARTENUC Laurent – Mme JODEAU Danièle - M. DUTHEIL Daniel – Mme BARATTE Annie-Claude – Mme DEMARTINIS Chantal - M. LESAGE Julien – M. BAUMGARTEN Nicolas – Mme FERCHAUD Marie-Christine — M. GAUTERON Richard - Mme FRIBOURG Françoise – M. FLAHAUT Jean-Marie – M. ORIOL Jean-Claude - Mme NICOT Claudine - M. TINGAUD Pascal -

ABSENTS EXCUSÉS : M. CAILLÉ Roger a donné pouvoir à M. GRANDMOUGIN Martial – Mme ROBERT Elisabeth a donné pouvoir à Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine – Mme HASCOËT Solenn a donné pouvoir à M. CHOTARD Gérard - Mme DUBREUIL Nicole a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DEMARTINIS Chantal -

CONVOCAATION du 12 mai 2014

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE VENDREDI 16 MAI 2014 A 20H30

- ORDRE DU JOUR -

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

- 1 - Contractualisation pour un prêt à court terme à hauteur de 200 000 € ;
- 2a - Election des membres des commissions communales ;
- 2b – Election des membres de la commission d'appel d'offres ;
- 3 - Recours à des agents contractuels ou au Centre de Gestion pour le remplacement du personnel communal ;
- 4 - Constitution de la commission communale des impôts directs ;
- 5 – Désignation des représentants de la commune au sein des différentes instances ;
 - o 5a - Désignation des représentants de la commune au sein du SIVU d'entretien des ports et chenaux ;
 - o 5b - Désignation d'un délégué au collège électoral au comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) ;
 - o 5c - Désignation d'un électeur au syndicat départemental de la voirie ;
 - o 5d - Désignation des délégués au sein du syndicat informatique de Charente-Maritime ;
 - o 5e - Election des délégués à l'association départementale et syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 17/SIEMLFA 17) ;
 - o 5f - Désignation du correspondant défense ;
 - o 5g - Désignation du représentant de la commune à la société d'économie mixte Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge ;
 - o 5h - Désignation des délégués du CNAS ;

- 6 – Recrutement d'un agent saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août ;
- 7 – Abrogation de l'augmentation de 3 % des tarifs des box et des abonnements du marché ;
- 8 – Prise en charge de repas à la cantine – Stagiaires ;
- 9 – Budget du port : Abrogation du tarif fixé pour les camping-cars ;
- 10 – Grottes de Régulus : Tarifs 2014 nouveaux produits boutique ;
- 11 – Subvention 2014 – Avance versement subvention « Cercle Nautique » ;
- 12 - DETR 2014 – Boulevard de la Falaise – Maintien demande de subvention effectuée en 2013 et actualisation des montants.

- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose la suppression des questions suivantes :

- 6) Recrutement d'un agent saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2014 ;
- 12) DETR 2014 – Boulevard de la Falaise – Maintien demande de subvention effectuée en 2013 et actualisation des montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2014 est approuvé à la majorité des membres à 18 voix pour, 04 voix contre et 01 abstention.

ELECTIONS EUROPEENNES : Assesseurs pour la tenue des bureaux de votes

Durant la signature du registre des délibérations Monsieur le Maire demande qui souhaite être assesseur pour les élections du 25 Mai 2014.

Madame FRIBOURG répond que sa liste transmettra ultérieurement des propositions.

1 - CONTRACTUALISATION POUR UN PRET A COURT TERME A HAUTEUR DE 200 000 € -

Situation de la trésorerie communale.

Le projet du Boulevard de la Falaise, section 1 plus Allée des Ormeaux plus construction d'un bloc sanitaire a été lancé en 2013 pour les sanitaires et l'allée des ormeaux, et début 2014 pour la section 1 du projet d'aménagement du boulevard.

L'ensemble est estimé à 678 453 € Hors taxes.

A cela, il faut ajouter les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle poste pour 23 313,89 € HT.

Comme il a été indiqué dans le point présenté au Conseil du 29 avril dernier, le reste à financer par la commune varie, en chiffres arrondis, de 136 000 € à 377 000 € selon la suite qui sera donnée aux demandes de subventions présentées.

Au delà de ces montants, la TVA (20%) est à préfinancer par la commune.

Plus généralement, sur les 907 430 € TTC de marchés et commandes signés dont l'état a été présenté lors du Conseil du 29 avril dernier, le montant effectivement payé par la commune est passé à 498 800 € au 12 mai.

Chaque mois, la commune reçoit un montant de 224 716 € (un douzième de la dotation globale de fonctionnement et des impôts locaux), mais verse dorénavant entre 135 000 € et 140 000 € de salaires et charges liés aux salaires.

Sur les 355 000 € de solde de subventions liées à l'opération « nouvelle poste » que la commune doit recevoir, ont été mandatés début mai, et entreront en trésorerie avant la fin du mois :

75 000 € par la CARA, 50 % de la subvention de 150 000 € accordée.

30 000 € par le Conseil Régional.

250 000 € restent donc à percevoir, sans doute avant la fin de 2014.

Le disponible sur le compte de la commune au 12 mai est de 47 753,08 €.

Les situations de travaux Colas, pour le boulevard de la falaise reçues, pour les travaux exécutés en avril et mai se montent à 192 005 €. Elles seront à mandater, pour paiement effectif à partir du 7 juin.

La prévision de trésorerie au pas de temps journalier qui est actuellement tenue à jour fait apparaître, au-delà de la ligne de trésorerie déjà réalisée, un besoin minimum de l'ordre de 180 000 € à fin mai début juin.

Il est vraisemblable que la commune ne pourra éviter les pénalités de retard (au taux de 8,25 % l'an), mais tant le montant que la durée seront modestes, et la pénalité totale devrait rester limitée.

Si l'on se fonde sur l'expérience des années précédentes, la commune doit recevoir :

La dotation de solidarité (175 000 € en 2013) dans les premiers jours de juin.

La dotation de solidarité (63 000 € en 2013) dans les premiers jours de juillet.

Une recette de 61 000 € du fonds de compensation de la TVA vers septembre.

Les recettes liées aux grottes vont rentrer essentiellement en juin, juillet et août. La recette annuelle liée à la régie communale des grottes fut de 200 000 € en 2013, mais il s'agissait d'une année exceptionnelle.

Début juillet, au titre du budget annexe du port, un bordereau de recettes de 74 000 € H.T. sera émis.

A ce jour, il est raisonnable de penser que le besoin de trésorerie, liée pour l'essentiel au paiement des travaux du boulevard de la falaise tranche 1, sera résorbé à la fin de l'été 2014.

Une consultation pour un prêt à court terme d'un montant de 200 000 € a été lancée, et trois propositions sont parvenues.

Ces propositions sont pour une durée maximale de un ou deux ans, alors que le besoin de trésorerie de la commune est certes important, mais limité dans le temps.

Il convient donc de privilégier la proposition qui permet la plus grande souplesse de remboursement par la commune, étant bien entendu que tout remboursement est ici définitif, contrairement à la ligne de trésorerie qui se reconstitue au fil des remboursements partiels pendant la durée du contrat.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur GRANDMOUGIN, 1er Adjoint au Maire, chargé des finances et avoir pris connaissance des trois offres reçues ;

Vu le projet de contrat de prêt à court terme de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan ;

*Après délibération,
Le Conseil Municipal,
sur proposition de M. GRANDMOUGIN
à la majorité décide
(et à 19 voix pour, 04 voix contre)*

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune DE MESCHERS décide de contracter auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un prêt à court terme ci-après dénommée « prêt in fine » d'un montant de 200.000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

Montant :	200.000 Euros
Durée :	un an maximum à compter du 1er juin 2014
Taux d'intérêt applicable	Formule taux fixe – périodicité trimestrielle – 1.670 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts :	Trimestrielle
- Commission d'engagement :	Néant
- Frais de dossier :	400.00 €
- Commission de mouvement :	Néant
- Commission de non-utilisation :	Néant

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

La Commune DE MESCHERS autorise le Maire à signer le contrat de prêt à court terme avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

Article-3

La Commune DE MESCHERS autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les remboursements relatifs au prêt à court terme, dans les conditions prévues par ledit contrat. (Possibilité de rembourser le capital total ou partiel à tout moment sans indemnité).

2a – ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES -

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article L.2121-22 du C.G.C.T., permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale.

Il propose de fixer à six le nombre de membres de chaque commission, sachant que le Maire est Président de droit.

Monsieur le Maire rappelle que le vote se déroulera au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste et à bulletins secrets.

Madame FRIBOURG propose de voter à mains levées.

*Le Conseil Municipal
sur proposition du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- **Fixe** à six le nombre de membres dans chaque commission ;
- **Décide** de procéder à la désignation par vote à mains levées, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal aux commissions communales permanentes.

1ère Commission : FINANCES –

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Martial GRANDMOUGIN	Mme Françoise FRIBOURG
2	Mme Danièle JODEAU	M. Jean-Marie FLAHAUT
3	M. Roger CAILLÉ	M. Jean-Claude ORIOL
4	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	Mme Claudine NICOT
5	Mme Nicole DUBREUIL	
6	Mme Elisabeth ROBERT	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Finances :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Martial GRANDMOUGIN
- Mme Danièle JODEAU
- M. Roger CAILLÉ
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD
- Mme Nicole DUBREUIL
- Mme Françoise FRIBOURG

2ème Commission : CULTURE –

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	M. Jean-Claude ORIOL
2	M. Daniel DUTHEIL	Mme Claudine NICOT
3	Mme Solenn HASCOËT	Mme Françoise FRIBOURG
4	M. Pascal TINGAUD	M. Jean-Marie FLAHAUT
5	Mme Marie-Christine FERCHAUD	
6	M. Laurent DARTENUC	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Culture :

- M. Dominique DECOURT ; Président
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD
- M. Daniel DUTHEIL
- Mme Solenn HASCOËT
- M. Pascal TINGAUD
- Mme Marie-Christine FERCHAUD
- M. Jean-Claude ORIOL

3ème Commission : COMMISSION SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Roger CAILLÉ	M. Jean-Marie FLAHAUT
2	Mme Elisabeth ROBERT	M. Jean-Claude ORIOL
3	M. Richard GAUTERON	Mme Claudine NICOT
4	Mme Danièle JODEAU	Mme Françoise FRIBOURG
5	M. Nicolas BAUMGARTEN	
6	Mme Chantal DEMARTINIS	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission – Sécurité des biens et des personnes :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Roger CAILLÉ
- Mme Elisabeth ROBERT
- M. Richard GAUTERON
- Mme Danièle JODEAU
- M. Nicolas BAUMGARTEN
- M. Jean-Marie FLAHAUT

4ème Commission : MARCHES, COMMERCE, ARTISANAT

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	Mme Elisabeth ROBERT	Mme Françoise FRIBOURG
2	M. Julien LESAGE	Mme Claudine NICOT
3	Mme Chantal MECHIN	M. Jean-Claude ORIOL
4	M. Pascal TINGAUD	M. Jean-Marie FLAHAUT
5	Mme Annie Claude BARATTE	
6	M. Martial GRANDMOUGIN	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Marchés, Commerce, Artisanat :

- M. Dominique DECOURT : Président
- Mme Elisabeth ROBERT
- M. Julien LESAGE
- Mme Chantal MECHIN
- M. Pascal TINGAUD
- Mme Annie Claude BARATTE
- Mme Françoise FRIBOURG

5ème Commission : VOIRIE, PLAGES

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Gérard CHOTARD	M. Jean-Marie FLAHAUT
2	Mme Danièle JODEAU	M. Jean-Claude ORIOL
3	M. Roger CAILLÉ	Mme Françoise FRIBOURG
4	Mme Elisabeth ROBERT	Mme Claudine NICOT
5	M. Martial GRANDMOUGIN	
6	Mme Marie-Christine FERCHAUD	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Voirie, Plages :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Gérard CHOTARD
- Mme Danièle JODEAU
- M. Roger CAILLÉ
- Mme Elisabeth ROBERT
- M. Martial GRANDMOUGIN
- M. Jean-Marie FLAHAUT

6ème Commission : URBANISME

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Laurent DARTENUC	M. Jean Marie FLAHAUT
2	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	Mme Françoise FRIBOURG
3	M. Daniel DUTHEIL	M. Jean Claude ORIOL
4	Mme Danièle JODEAU	Mme Claudine NICOT
5	M. Richard GAUTERON	
6	Mme Annie Claude BARATTE	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Urbanisme :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Laurent DARTENUC
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD
- M. Daniel DUTHEIL
- Mme Danièle JODEAU
- M. Richard GAUTERON
- M. Jean-Marie FLAHAUT

7ème Commission : ECOLES, ASSOCIATIONS

PRESIDENT M. Dominique DECOURT

6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Julien LESAGE	M. Jean Claude ORIOL
2	Mme Nicole DUBREUIL	Mme Claudine NICOT
3	M. Nicolas BAUMGARTEN	M. Jean Marie FLAHAUT
4	Mme Solenn HASCOËT	Mme Françoise FRIBOURG
5	M. Pascal TINGAUD	
6	Mme Elisabeth ROBERT	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission – Ecoles, Associations :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Julien LESAGE
- Mme Nicole DUBREUIL
- M. Nicolas BAUMGARTEN
- Mme Solenn HASCOËT
- M. Pascal TINGAUD
- M. Jean-Claude ORIOL

8ème Commission : PERSONNEL

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT
6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	Mme Nicole DUBREUIL	Mme Claudine NICOT
2	M. Roger CAILLÉ	Mme Françoise FRIBOURG
3	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	M. Jean-Claude ORIOL
4	M. Martial GRANDMOUGIN	M. Jean-Marie FLAHAUT
5	Mme Elisabeth ROBERT	
6	M. Gérard CHOTARD	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Personnel :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Martial GRANDMOUGIN
- Mme Nicole DUBREUIL
- Mme Elisabeth ROBERT
- M. Roger CAILLÉ
- Mme Claudine NICOT
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD

9ème Commission : ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT
6 membres

Listes des candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
1	M. Daniel DUTHEIL	Mme Françoise FRIBOURG
2	Mme Nicole DUBREUIL	M. Jean-Claude ORIOL
3	M. Laurent DARTENUC	M. Jean-Marie FLAHAUT
4	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	Mme Claudine NICOT
5	M. Nicolas BAUMGARTEN	
6	Mme Solenn HASCOËT	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission - Environnement Développement Durable :

- M. Dominique DECOURT : Président
- M. Daniel DUTHEIL
- Mme Nicole DUBREUIL
- M. Laurent DARTENUC
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD
- M. Nicolas BAUMGARTEN
- Mme Françoise FRIBOURG

2b - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'article L.2121-21 du C.G.C.T. et les articles 22 à 25 du Code des Marchés Publics fixe les caractéristiques de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) des collectivités.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée de la manière suivante :

- le maire préside de plein droit ou son représentant,
- trois membres titulaires,
- un nombre égal de membres suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que le vote se déroulera au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste et à bulletins secrets.

Madame FRIBOURG propose de voter à mains levées.

*Le Conseil Municipal
sur proposition du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

Décide de procéder à la désignation par vote à mains levées, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres (C.A.O.) :

PRESIDENT : M. Dominique DECOURT

3 membres

Listes de candidats :

	LISTE 1	LISTE 2
	TITULAIRES	TITULAIRES
1	M. Martial GRANDMOUGIN	M. Jean-Marie FLAHAUT
2	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD	
3	M. Laurent DARTENUC	
	SUPPLEANTS	SUPPLEANTS
1	M. Roger CAILLÉ	Mme Françoise FRIBOURG
2	Mme Nicole DUBREUIL	
3	M. Julien LESAGE	

Nombre de votants	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : 19 - Liste 2 : 04

Sont donc élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

- M. Dominique DECOURT : Président

Membres titulaires :

- M. Martial GRANDMOUGIN
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD
- M. Jean-Marie FLAHAUT

Membres suppléants

- M. Roger CAILLÉ
- Mme Nicole DUBREUIL
- Mme Françoise FRIBOURG

Conformément au CGCT peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1° Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2° Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

3° - Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal

3 – RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS OU AU CENTRE DE GESTION POUR LE REMPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL –

Monsieur le Maire informe que les alinéas 1 et 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 permet d'avoir recours à des agents contractuels pour :

- assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, supérieurs à un mois consécutifs,
- faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces remplacements s'effectueront poste pour poste à qualification identique.

Il précise que seuls les remplacements des personnels des écoles (ATSEM, agents intervenants le midi à la cantine et pour la surveillance des enfants dans la cour) seront assurés dans les meilleurs délais afin d'assurer un fonctionnement optimum dans l'intérêt des enfants.

Il sollicite l'assemblée délibérante afin d'être autorisé à recourir à des agents contractuels, ou au service remplacement du Centre de Gestion, pour assurer le remplacement de l'ensemble des agents dans les conditions précitées, afin d'assurer la continuité du service.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remplacement du personnel communal dans les conditions mentionnées ci-dessus.*

4 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -

Le Maire expose à l'Assemblée Délibérante que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal
sur proposition du Maire
et après en avoir délibéré
et à l'unanimité*

- *décide de proposer les noms de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.*

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PERSONNES DOMICILIEES DANS LA COMMUNE	01 – GRANDMOUGIN Martial	01 – DUBREUIL Nicole
	02 – MARIAUD VRIGNAUD Francine	02 – GAUTERON Richard
	03 – DARTENUC Laurent	03 – TINGAUD Pascal
	04 – JODEAU Danièle	04 – LESAGE Julien
	05 – CAILLÉ Roger	05 – ORIOL Jean-Claude
	06 – FRIBOURG Françoise	06 – ROBERT Elisabeth
	07 – DUTHEIL Daniel	07 – ALAIN Robert
	08 – BENTZ Eric	08 – PALÉ Bernard
	09 – RAT Michel	09 – GUILLON Patrice

	10 – MOREAU Michel 11 – DONNARS Yves 12 – GUILLON Maurice 13 – GILBERTO Roland 14 – GENTILHOMME Marc	10 – VIGUIAUD Marie-Claude 11 – ROUDIER Marie-Claude 12 – GIRAUD Hervé 13 – ESCOT Marc 14 – MOREAU Caroline
PERSONNES NON DOMICILIEES DANS LA COMMUNE	15 – BOURGEOIS Jean-Pierre	15 – HUET Chantal
PERSONNES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS	16 – RAIMOND Christian	16 – BALLAIS Frédéric

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES -

5a - Désignation des représentants de la commune au sein du SIVU d'entretien des ports et chenaux -

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat à vocation unique réunit 5 communes (St Fort sur Gironde, Mortagne sur gironde, Talmont, Meschers, Chenac St Seurin d'Uzet) pour assurer avec un budget propre et au moyen de matériel dont il est propriétaire (bateau faucardeur) le dévasage des ports des communes adhérentes.

Il a pour objet : l'acquisition, l'entretien et l'exploitation commerciale d'un bateau dévaseur.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger au sein du SIVU d'entretien des ports et chenaux.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

Candidatures proposées :

	LISTE 1	LISTE 2
Titulaire	M. Roger CAILLÉ	Mme Françoise FRIBOURG
Suppléant	M. Pascal TINGAUD	

Nombre de votants	23
Répartition des voix	- M. Roger CAILLÉ : 19 - M. Pascal TINGAUD : 19 - Mme Françoise FRIBOURG : 04

- désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de MESCHERS au sein du SIVU d'entretien des ports et chenaux :

* le délégué titulaire suivant :
- M. Roger CAILLÉ

* le délégué suppléant suivant :
- M. Pascal TINGAUD

5b - Désignation d'un délégué au collège électoral au comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) -

En application de l'article L 5211- du C.G.C.T., il doit être procédé à l'élection des nouveaux délégués au sein du Comité du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER).

Conformément aux statuts du SDEER, la commune de MESCHERS ayant une population inférieure à 5 000 habitants, elle sera représentée par un ou plusieurs délégués du canton.

Afin de préparer cette représentation, Il est procédé à la désignation d'un délégué au collège électoral du canton.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

*Après délibération,
sur proposition du Maire
et à l'unanimité*

- M. Daniel DUTHEIL est désigné délégué.

5c - Désignation d'un électeur au syndicat départemental de la voirie -

En application de l'article L 2121-33- du C.G.C.T., le conseil municipal procède à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs tels que les syndicats départementaux.

L'article 5 des statuts du syndicat départemental de la voirie stipule que le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués cantonaux, élus des collectivités.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un électeur au sein du conseil municipal de Meschers.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

*Après délibération,
sur proposition du Maire
et à l'unanimité*

- M. Gérard CHOTARD est désigné électeur.

5d - Désignation des délégués au sein du syndicat informatique de Charente-Maritime -

La commune de MESCHERS adhère au syndicat informatique de Charente-Maritime (SI17). Le SI 17 a pour objet d'assurer la modernisation des services publics locaux. Il facilite la diffusion des technologies auprès des collectivités locales. Il apporte également un accompagnement pertinent aux élus et aux agents.

Il y a donc lieu de désigner les délégués représentants la commune au sein du SI17.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

Candidatures proposées :

	LISTE 1	LISTE 2
Titulaire	M. Nicolas BAUMGARTEN	Mme Françoise FRIBOURG
Suppléant	Mme Solenn HASCOËT	
Suppléant	M. Julien LESAGE	

Nombre de votants	23
Répartition des voix	- M. Nicolas BAUMGARTEN : 19 - Mme Solenn HASCOËT : 19 - M. Julien LESAGE : 19 - Mme Françoise FRIBOURG : 04

Les délégués désignés sont :

- M. Nicolas BAUMGARTEN : Titulaire
- Mme Solenn HASCOËT : Suppléant
- M. Julien LESAGE : Suppléant

5e - Election des délégués à l'association départementale et syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 17/SIEMLFA 17) -

Il y a lieu de désigner les délégués représentants la commune au sein de l'ADELFA 17.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

*Après délibération,
sur proposition du Maire
et à l'unanimité*

Les délégués désignés sont :

- M. Pascal TINGAUD : Titulaire
- M. Roger CAILLÉ : Suppléant

5f - Désignation du correspondant défense -

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal en qualité de correspondant défense auprès des services du ministère de la Défense.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

Candidatures proposées :

LISTE 1	LISTE 2
M. Roger CAILLÉ	M. Jean-Marie FLAHAUT

Nombre de votants	23
Répartition des voix	- M. Roger CAILLÉ : 19 - M. Jean-Marie FLAHAUT : 04

Le délégué désigné correspondant défense est :

- M. Roger CAILLÉ

5g - Désignation du représentant de la commune à la société d'économie mixte Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge -

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de désigner les délégués représentants la commune au sein de la société d'économie mixte pompes funèbres intercommunales de saintonge.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

	LISTE 1
Représentant à l'Assemblée Spéciale	Mme Danièle JODEAU
Représentant au sein du Conseil d'Administration	Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD

*Après délibération,
sur proposition du Maire
et à l'unanimité*

Les déléguées désignées sont :

- Mme Danièle JODEAU : Représentante à l'assemblée spéciale.
- Mme Francine MARIAUD VRIGNAUD : Représentante au sein du conseil d'administration.

5h - Désignation des délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale) -

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de désigner le délégué représentant le collège des élus de la commune au sein du CNAS.

La durée du mandat du délégué local est calquée sur celle des Conseillers Municipaux. Celui-ci est convoqué chaque année à l'assemblée départementale au cours de laquelle il aura à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le président de la délégation départementale, à émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS et à procéder à l'élection des membres du bureau départemental des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du CNAS.

Monsieur le Maire précise qu'un délégué représentant le collège des agents est également désigné. Actuellement, Madame COCCHINO Elisabeth occupe cette fonction.

Conformément à l'article L-2121-20 et L-2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire précise aux membres présents que le Conseil municipal peut délibérer à bulletin secret.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à mains levées.

*Après délibération,
sur proposition du Maire
et à l'unanimité*

Le délégué désigné est :

- Mme Nicole DUBREUIL.

6 – ABROGATION DE L'AUGMENTATION DE 3 % DES TARIFS DES BOX ET DES ABONNEMENTS DU MARCHÉ -

Par délibération du 12 décembre 2013, enregistrée sous le N° 07/12-12-2013, le conseil municipal avait décidé d'augmenter de 3 % certains tarifs, notamment pour le marché couvert et les abonnements, au motif de financer des actions d'animations.

Il s'avère aujourd'hui que ces actions, modestes et très peu coûteuses, peuvent être prises en charge au titre du fonctionnement quotidien de ce service.

Considérant :

- a) Que les actions en cause sont d'un coût particulièrement modeste.
- b) Que tous les tarifs n'ont pas été augmentés, notamment le tarif journalier des marchands non sédentaires.
- c) Qu'il convient d'encourager les commerçants non sédentaires, notamment par la modération des tarifs.
- d) Plus généralement, qu'il convient, surtout dans la conjoncture actuelle, de délivrer comme message que l'augmentation incessante des taxes et contributions publiques de toute nature n'est pas une fatalité, et qu'une autre politique est possible.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués en 2013.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GRANDMOUGIN
et après en avoir délibéré
à la majorité
(à 19 voix pour, 04 voix contre)*

- *annule l'augmentation de 3 % des tarifs des box et des abonnements de marchés approuvée par délibération du 12 décembre 2013 et décide de maintenir les tarifs 2013.*

7 - PRISE EN CHARGE DE REPAS A LA CANTINE – STAGIAIRES –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie va accueillir deux stagiaires :

- Mademoiselle QUIBEL-BOUTINOT Mégane du 19 au 30 mai, du 10 au 13 juin et du 23 au 27 juin 2014,
- Monsieur RICHARD Mathieu du 19 mai au 20 juin 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le coût des repas pendant ces périodes de stage.

*Le Conseil Municipal,
sur rapport du Maire
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *donne un avis favorable à la prise en charge par la commune de 14 repas maximum, pris par Mademoiselle QUIBEL-BOUTINOT pour un montant de 4 € TTC par repas soit un montant total de 56 € et de 18 repas maximum, pris par Monsieur RICHARD pour un montant de 4 € TTC par repas soit un montant total de 72 €.*

8 – BUDGET DU PORT : ABROGATION DU TARIF FIXE POUR LES CAMPING-CARS -

Monsieur Martial GRANDMOUGIN informe les élus que par délibération du 31 janvier 2014, enregistrée sous le N° 07/31-01-2014, le conseil municipal avait décidé de fixer les tarifs pour les camping-cars selon les modalités suivantes :

- Stationnement des camping-cars sans branchement électrique : 4.16 € HT soit 4.99 € TTC arrondi à **5.00 € TTC** les 24 heures
- Stationnement des camping-cars avec branchement électrique : 5.83 € HT soit 6.99 € TTC arrondi à **7.00 € TTC**

Il s'avère que l'espace sans branchement électrique se situe sur un espace « Natura 2000 » et ne peut donc être utilisé pour le stationnement. De plus, le coût pour modifier le tarif de l'horodateur (passage de 5 € à 7 €) s'élèverait à environ 600 €.

Il ajoute que le port n'a pas les équipements adaptés pour accueillir les camping-cars alors que des campings proposent ces services.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir les tarifs appliqués en 2013 pour le stationnement des camping-cars à proximité du bureau du port.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GRANMOUGIN
et après en avoir délibéré
à la majorité
(et à 19 voix pour, 04 voix contre)*

- *approuve la modification proposée et fixe les conditions de stationnement des camping-cars comme suit :*
- Stationnement des camping cars avec branchement électrique strictement limité sur l'espace jouxtant le bureau du port : 4.16 € HT soit 4.99 € TTC arrondi à **5.00 € TTC** les 24 heures

Monsieur GRANDMOUGIN rappelle aux élus qu'il existe une jurisprudence constante et qu'il n'est pas possible de faire concurrence à l'activité privée.

Il ajoute que le chiffre d'affaire est faible compte tenu du temps mobilisé par les personnels et que cet automne la question des camping-cars sera abordée.

9 - GROTTES DU REGULUS : TARIFS 2014 NOUVEAUX PRODUITS BOUTIQUE -

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif des nouveaux produits vendus à la boutique des grottes du Régulus.

Il propose les tarifs suivants :

<i>Magnet étoile de mer.....</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Magnet bain de mer.....</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Porte-clé étoile de mer.....</i>	<i>2.00 €</i>
<i>Thermomètre bain de mer.....</i>	<i>6.00 €</i>
<i>Stylo animaux marins.....</i>	<i>2.00 €</i>
<i>Tirelire cabine de plage.....</i>	<i>6.00 €</i>
<i>Drapeau Pirate.....</i>	<i>4.00 €</i>
<i>Mug.....</i>	<i>5.50 €</i>
<i>Dés.....</i>	<i>3.50 €</i>
<i>Dépliant 5 vues Marcou.....</i>	<i>2.50 €</i>

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *approuve les tarifs proposés ci-dessus et applicable au 1^{er} juin 2014.*

10 - SUBVENTION 2014 – AVANCE VERSEMENT SUBVENTION « CERCLE NAUTIQUE » -

La commune participe financièrement aux activités du cercle nautique depuis de nombreuses années.

La subvention accordée au titre du fonctionnement s'est élevée à 28 000 € en 2013 et avait été versée en mai de la même année.

Par délibération du 28 février 2014, enregistrée sous le N° 10/28-02-2014, une avance de 10 000 € a été accordée.

En 2013, les subventions municipales aux associations, hors mise à disposition de locaux, chauffage et fluides, se sont élevées à 90 780 €.

Un travail est en cours pour réorienter une partie de cette somme, vers le développement des activités proposées aux enfants de l'école en dehors du temps scolaire.

Ce travail n'est pas achevé à ce jour, mais le Cercle Nautique a besoin d'une partie de sa subvention pour assurer sa trésorerie avant la saison.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder au cercle nautique de Meschers une seconde avance de 10 000 €, à valoir bien entendu sur les concours financiers qui seront accordés à l'association par la Commune au titre de 2014.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GRANDMOUGIN
et après en avoir délibéré
à la majorité*

(et à 19 voix pour, 01 voix contre (Mme Fribourg) et 03 abstentions (M. Flahaut, M. Oriol, Mme Nicot))

- *décide d'octroyer la somme de 10 000 € à l'association "Cercle Nautique" de Meschers correspondant à une deuxième avance sur le montant global de la subvention qui sera décidé lors de la prochaine réunion de conseil municipal.*

Madame FRIBOURG demande s'il existe un contrat d'objectif et s'il est possible de l'avoir.

Monsieur ORIOL est inquiet sur la baisse des subventions pour réorienter une partie de cette somme vers le développement des activités proposées aux enfants de l'école.

Monsieur GRANDMOUGIN considère que la mobilisation pour éviter une fermeture en septembre prochain est essentielle et que les associations qui proposeront des activités qui servent à la commune doivent faire l'objet du paiement des prestations.

Délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2014 –

- 1 - Contractualisation pour un prêt à court terme à hauteur de 200 000 € ;
- 2a - Election des membres des commissions communales ;
- 2b – Election des membres de la commission d'appel d'offres ;
- 3 - Recours à des agents contractuels ou au Centre de Gestion pour le remplacement du personnel communal ;
- 4 - Constitution de la commission communale des impôts directs ;
- 5 – Désignation des représentants de la commune au sein des différentes instances ;
 - 5a - Désignation des représentants de la commune au sein du SIVU d'entretien des ports et chenaux ;
 - 5b - Désignation d'un délégué au collège électoral au comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) ;
 - 5c - Désignation d'un électeur au syndicat départemental de la voirie ;
 - 5d - Désignation des délégués au sein du syndicat informatique de Charente-Maritime ;
 - 5e - Election des délégués à l'association départementale et syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 17/SIEMLFA 17) ;
 - 5f - Désignation du correspondant défense ;
 - 5g - Désignation du représentant de la commune à la société d'économie mixte Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge ;
 - 5h - Désignation des délégués du CNAS ;
- 6 – Abrogation de l'augmentation de 3 % des tarifs des box et des abonnements du marché ;
- 7 – Prise en charge de repas à la cantine – Stagiaires ;
- 8 – Budget du port : Abrogation du tarif fixé pour les camping-cars ;
- 9 – Grottes de Régulus : Tarifs 2014 nouveaux produits boutique ;
- 10 – Subvention 2014 – Avance versement subvention « Cercle Nautique » ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

M. DECOURT Dominique

M. GRANDMOUGIN Martial

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine

Mme MECHIN Chantal

M. CHOTARD Gérard

M. DARTENUC Laurent

Mme JODEAU Danièle

M. DUTHEIL Daniel

Mme BARATTE Annie-Claude

Mme DEMARTINIS Chantal

M. LESAGE Julien

M. BAUMGARTEN Nicolas

Mme FERCHAUD Marie-Christine

M. GAUTERON Richard

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. ORIOL Jean-Claude

Mme NICOT Claudine

M. TINGAUD Pascal